

ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE CONFIDENTIALITE RELATIF A LA REALISATION D'UNE MISSION

Je soussigné , désigné comme “ le signataire ” dans le présent engagement de confidentialité, agissant en nom propre ou pour le compte du cocontractant ou sous-traitant dans le cadre de la missionréalisée dans un ou plusieurs établissements pénitentiaires ou services pénitentiaires d'insertion et de probation du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires Auvergne-Rhône-Alpes (DISP), m'engage à respecter les dispositions suivantes :

Attendu que pour la réalisation de cette mission, le signataire a besoin de séjourner dans les locaux de la DISP Auvergne-Rhône-Alpes ou dans un ou plusieurs sites de son ressort, où il sera amené à connaître des informations de toute nature relatives à l'activité desdits services pénitentiaires.

Attendu que la divulgation du contenu de ces informations est susceptible de nuire à ses intérêts.

En conséquence, le signataire reconnaît que la communication de ces informations lui impose une obligation de confidentialité dans les termes et conditions ci-après, ce qu'il accepte expressément :

DEFINITION

Au sens du présent engagement, sont considérés comme confidentiels toutes informations, données, documents, quelle qu'en soit la forme, recueillis à l'occasion de la mission.

OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE

Le signataire s'engage :

- à garder strictement confidentielle, à ne pas publier, à ne pas divulguer à des tiers, l'information qui lui aura été communiquée par la DISP ou dont il aura eu connaissance à l'occasion de son intervention dans le(s) site(s) visé(s) par l'opération.
- à ne communiquer l'information qu'aux seules personnes physiques ou morales qui auraient directement besoin de la connaître pour la réalisation des prestations. Dans le cadre de cette communication, le signataire doit informer clairement lesdites personnes du caractère strictement confidentiel de l'information et obtenir d'eux l'engagement au respect de la confidentialité.
- à garantir, en les précisant ci-après, les moyens de sécurisation utilisés pour la conservation des données :
.....
.....
- à garantir, en les précisant ci-après, les moyens de sécurisation utilisés pour la transmission des données entre acteurs de la construction, y compris les sous-traitants :.....
.....

Tout document de quelque nature que ce soit (rapports, photos, plans, schémas, notes, etc. ...) et sous quelque support qu'il ait été fourni (papier ou numérique) ne pourra être diffusé, ni utilisé à d'autres fins que celles relatives à l'exécution du contrat.

Toute diffusion de tout document de quelque nature que ce soit ne pourra être effectuée qu'avec l'autorisation écrite de la DISP Auvergne-Rhône-Alpes.

Le signataire se porte garant de la bonne exécution de l'obligation de confidentialité pour les personnes auxquelles il aura communiqué l'information.

PRISE D'EFFET, DUREE

Le présent engagement prendra effet à compter de sa date de signature.

Le signataire s'engage à détruire les données qui lui auront été confiées dès lors qu'elles ne seront plus utiles à la réalisation de sa mission.

RESPONSABILITE

Le signataire reconnaît avoir été informé qu'un manquement à cette obligation de confidentialité engage pleinement sa responsabilité et que la DISP Auvergne-Rhône-Alpes pourrait engager à son encontre les procédures appropriées et résilier sans indemnité d'aucune sorte le contrat passé entre elle et le cocontractant ou sous-traitant au titre duquel il intervient.

Fait à le